



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Que M. le ministre laisse courir les Français !

Question écrite n° 37783

Texte de la question

M. François Ruffin interpelle M. le ministre des solidarités et de la santé et lui demande d'avoir bon cœur pour la santé de celui de chacun. Depuis plus de deux mois maintenant, sans aucune raison scientifique, on est tous privés de pouvoir courir après 18 heures, désormais 19 heures. Déjà, les premières restrictions sanitaires avaient sonné la fin du sport pour tous les âges. Dans le secteur de M. le député, le président du district de football lui racontait cette histoire : « Officiellement on peut faire du foot en extérieur, mais sans contact et sans vestiaire. Donc ça se résume à faire des tours de terrain et de la conduite de balle, et à se changer au bord du terrain. Quand il fait 2 degrés comme en ce moment, je vous raconte pas ! ». Ensuite, le couvre-feu à 18 heures est venu achever la pratique sportive. Plus personne ne peut vraiment faire de sport. Plus de possibilité de jouer au ballon avec ses gosses dans un parc, de faire du vélo, de courir après le boulot. Au total, ne serait-ce que chez les 18-30 ans, presque 20 % ont totalement arrêté de faire du sport. Les conséquences de tout ça : après avoir détruit la santé mentale, c'est la santé physique qui va s'en trouver atteinte. Chez les enfants d'abord. Ils sont quasi tout le temps devant les écrans, le sport était souvent leur seule échappatoire. Hors pandémie, une étude relayée par le cardiologue de l'INSERM, le professeur Carré, démontrait qu'en 1971, « un enfant courait 800 mètres en 3 minutes, en 2013 pour cette même distance, il lui en faut 4. » Aussi, l'OMS prescrit 60 minutes de sport d'intensité forte à modérée pour les plus jeunes. Douze mois de covid-19 risquent d'être dramatiques : une étude de l'université de Louisiane a démontré que, avec le premier confinement, les enfants ont perdu deux heures d'activité hebdomadaire et ont consommé l'équivalent d'un repas supplémentaire. Dans le reste de la population, cette sédentarité augmente les risques de maladies chroniques, notamment cardiovasculaires. Au printemps 2020, une étude du CHU de Toulouse, sur des personnes âgées de 50 à 89 ans, a montré une aggravation du risque cardiovasculaire chez 63 % d'entre elles au bout d'un mois et demi de confinement. Enfin, le professeur Carré explique que le sport « diminue les risques de développer une pathologie chronique de 20 à 30 % (infarctus, AVC, Alzheimer, cancer...). Ensuite quand vous êtes malade, vous faites 25 % de récurrence d'infarctus en moins. Et quand vous traitez les cancers du sein avec les traitements médicaux habituels (radiothérapie, chimiothérapie...) plus de l'activité sportive, vous avez 28 % de moins de mortalité ». Toutes les études scientifiques prouvent que le manque de sport va condamner une population pleine à des maladies chroniques. En revanche, aucune ne prouve l'utilité de priver de sport après 18 ou 19 heures pour faire face au virus. La mission de M. le ministre devrait être de promouvoir le sport comme outil de santé public, pas de l'interdire. Alors, comme première étape, il lui demande ce qu'il attend pour permettre la course à toute heure.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37783

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2767

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)